

FLUXANTS

pour liants hydrocarbonés utilisés en techniques routières

Le 30 avril 2004

Il existe actuellement des produits fluxants de diverses provenances :

- dérivés du pétrole (produits pétroliers ou pétrochimiques)
- dérivés du charbon (produits carbochimiques)
- mixtes (pétrochimie + carbochimie)
- d'origine végétale (agrochimie).

L'éventuelle présence de substances dangereuses dans ces produits, avec les risques qu'elles peuvent induire, n'est pas uniquement due à l'origine de la matière première mais est également liée à la nature du procédé utilisé pour produire le fluxant.

Pour juger de la dangerosité d'un produit, il n'y a pas, à ce jour, d'autres critères que la réglementation sur les « substances et préparations dangereuses (*) », qui traite de la classification, de l'emballage et de l'étiquetage des produits correspondants.

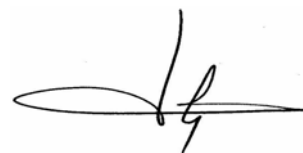
Certains fluxants, sont classés et étiquetés, d'autres ne le sont pas. L'étiquetage d'un produit encadre son utilisation mais n'interdit pas son usage.

Pour limiter les risques les plus importants, l'USIRF recommande l'abandon des fluxants étiquetés T R45 et Xn R40 (**).

* *Substances et préparations dangereuses – Arrêté du 20 avril 1994 modifié (transcription en droit français de la Directive Européenne 67/548/CE modifiée)*

** *Catégories de danger : T = Toxique Xn = nocif*

Phrases de risques : R45 = peut causer le cancer R40 = effet cancérigène suspecté



Philippe GRESSET
Président de l'USIRF